

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Arrêté

fixant la composition du jury d'évaluation de fin de formation des candidats au diplôme d'études spécialisées vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie, option cardiologie pour la session 2012

NOR :

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-55 ;

Vu l'arrêté du 16 octobre 1996 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire ;

Sur proposition du Conseil d'orientation et de la formation de la spécialité concernée,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury d'évaluation de fin de formation au diplôme d'études spécialisées vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie, option cardiologie est présidé par Monsieur Jean-Luc CADORE (suppléant : Luc CHABANNE) et comprend en outre les membres suivants:

1) en qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme Frédérique PONCE (suppléant : Mme Jeanne-Marie BONNET-GARIN) ;
- Mme Armelle DIQUELOU (suppléant : M. Olivier DOSSIN) ;
- M. Daniel ROSENBERG (suppléant : Mme Christelle MAUREY) ;

2) en qualité de personnalité qualifiée :

- M. Olivier TOULZA (suppléant : M. Patrick LECOINDRE).

Article 2

La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **02 AVR. 2012**

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Marion ZALAY

